

**COMITE SYNDICAL**

**Procès-Verbal n° 165**

**Séance du 15 novembre 2023**

# ORDRE DU JOUR

## 1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

## 2) DELIBERATIONS

### ADMINISTRATION GENERALE

- ELECTION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE SAILLY LABOURSE AU BUREAU SYNDICAL  
**Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON**
- COMMUNE DE VAUDRICOURT – REMPLACEMENT DE DELEGUES  
**Rapporteur : Pierre-Emmanuel GIBSON**

### FINANCES

- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE  
**Rapporteur : Bertrand DELORY**
- EXERCICE 2023 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE CSAPA  
**Rapporteur : Bertrand DELORY**
- **COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU SYNDICAL**
- **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT**

\*\*\*\*\*

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

\*\*\*\*\*

## DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

\*\*\*\*\*

### COMITÉ SYNDICAL

#### SÉANCE DU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023 À 19 h 00

Nombre de délégués : 136

Date de la convocation et  
d'affichage : 9 novembre 2023

Présents à la séance : 85

Compte-rendu de la séance :  
16 novembre 2023

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois, le quinze novembre à dix-neuf heures, le comité syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé en salle Pierre Bérégovoy, à Vendin-lez-Béthune, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 9 novembre 2023.

Etaient présents : Allouagne : HENNEBELLE André, GOUILLART Pascale ; Auchel : BERRIER Philibert, VIVIEN Michel, BOY Serge, DERLIQUE Martine, CARRE Nicolas, KUBIAK Brigitte, PETIT Daniel, DUCROCQ Marie-Rose, GORKA Liliane, DERAMAUX Martine; Béthune : BOULART Annie, GIBSON Pierre-Emmanuel, LOISEAU Ginette, BARRE Bertrand, ELAZOUZI Hakim, CORDONNIER Francis, BERROYER Béatrice, SCALONE Jean-Pascal, PHILIS Josette, SOLHEID Hervé, KWARTNIK Pierre, DELESTREZ Patrick, CAPELLE Virginie, DEKEYSER Fernand, BREUVART-PETITPAS Marie-Jeanne ; Beuvry : LEFEBVRE Nadine, VANBERGUE Marie-Cécile, BEAUVOIS Pierre, NASPINSKI Annie, DELBARRE Guillaume ; Chocques : MASSART Yvon, DUMUR Joris; Drouvin-Le-Marais : GOLLIOT Jérôme, DECOURCELLE Catherine ; Ecquedecques : MULLET Rosemonde ; Essars : MASSARD Pascal, DUBRULLE Jean-Paul ; Festubert : DOUVRY Jean-Marie, QUENIART Damien ; Fouquereuil : OGIEZ Gérard, BILLET Guy ; Gonnehem : DELORY Bertrand, ROUSSEL Philippe, DUPLOUY Pierre ; Gosnay : CLEROT Catherine, BAUDRIN Christelle ; Hersin-Coupigny : CARAMIAUX Jean-Marie, SAUVAGE Martine, FONTAINE Laurent, LECOMPTE Monique, FAVIER Simon, POIRET Thérèse, BARON Murielle ; Labourse : SCAILLIEREZ Philippe, PRUVOST Bernard, COQUERELLE Alain ; LAPUGNOY : DELANNOY Alain, VEREECQUE Anne-Marie, DAILLES Alain, GOFFART Jeannine ; Marles-Les-Mines : BOBEK Bernard ; Nœux-Les-Mines : SWITALSKI Jacques, BLONDEL Dominique ; Oblinghem : CARPENTIER Arnaud ; Saily-Labourse : TOROK Gilbert, DELRUE Christian, COUPET Marie-Noëlle ; Sains-En-Gohelle : HAPPIETTE Jean, CARLUS Annie, RABEHI Dimitri, VOLCKAERT Véronique, CZECH Christelle, FOMBELLE Rémi, LAURIER Georgia ; Servins : DUCLOY Nadine ; Vaudricourt : JURCZYK Jean-François ; Vendin-Lez-Bethune : MEYFROIDT Sylvie, FLORCZYK Patrice, DUFLOS Jacky ; Verquigneul : BASSOM Françoise ; Verquin : DELAHAYE Joël, CODRON Jean-Luc, GROUX Jean-Marc.

Ont donné pouvoir : BERTOUX Maryse à GIBSON Pierre-Emmanuel, CHOCHOI Mélinda à CORDONNIER Francis, JEVTOVIC Zoran à SOLHEID Hervé, BEIGNIER Ingrid à BERROYER Béatrice, FIGENWALD Arnaud à LEFEBVRE Nadine, TURBERT Sandra à MASSART Yvon, ALTIER Nathalie à MULLET Rosemonde, DUBY Sophie à JURCZYK Jean-François, WYNNE Pierre à DUPLOUY Pierre, ANTKOWIAK Corinne à SWITALSKI Jacques, TASSEZ Thierry à CODRON Jean-Luc.

Etaient Absents Excusés : LANVIN Patrick, HOLVOET Marie-Pierre, DIERS Véronique, BLASZCZYK Laure, GACQUERRE Olivier, PERRIN Patrick, BRIGE Corentin, DAEMS Frédéric, HARFAUX HAELEWYN Catherine, CAUET Antony, DESCAMPS Martine, DELBART Nathalie, WACH Patricia, DENIS Charline, BAUDET Tommy, GIBON Monique, BEUGIN Francis, MALBRANQUE Gérard, POIRE Laurent, VAAST Stephan, DESCAMPS Nicolas, LECOMTE Maurice, WATEL Sandrine, LAVERSIN Corinne, JOMBART Simon, LEFEBVRE Valérie, BERTIER Jacky, GREVET Jean-Christophe, CARON Annick, DELANNOY Marie-Josèphe, SEKULA Roseline, MICHALSKI Richard, TOURSEL-DERUELLE Karine, SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie, COUVILLERS Nicolas, SZCZEPANIAK Caroline, MARCELLAK Serge, URBANSKI Chantal, HOBERG André, NOREL Francis, JASKULSKI Christine, DOMART Sylvie, GAYOT Romain, GODART Céline, BACLET Charline, HERNU Stéphane, HENNEBELLE Dominique, KUBINOWSKI Sylvie, DUCARIN Philippe, JOLY Monique, DEBAILLEUL Philippe, CHRETIEN Bruno.

M. Philippe SCAILLIEREZ, délégué de la commune de LABOURSE, ayant été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président, ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Bonsoir à toutes et à tous. Je vous invite à rejoindre vos places.

Avant d'ouvrir ce Comité Syndical, je vais laisser la parole à notre hôte de ce soir, Sylvie MEYFROIDT, Madame le Maire de Vendin.

**Sylvie MEYFROIDT :**

Merci Monsieur le Président, chers collègues bonsoir, ravie de vous accueillir à Vendin-lez-Béthune. L'année dernière à la même époque, nous étions réunis dans cette même salle mais nous avons un problème de chauffage. Cette année, nous avons le chauffage mais il y a un autre problème, nous n'avons pas prévu le pot de l'amitié ! Je suis navrée mais ça me laisse une marge de progression pour l'année prochaine. Quoiqu'il en soit ce soir, vous avez de l'eau, mais n'en abusez pas, nous en avons eu suffisamment ces dernières semaines. Blague à part, je suis vraiment heureuse de vous accueillir ici. A Vendin, nous sommes très satisfaits du SIVOM du Béthunois. Bien sûr de temps en temps il y a

des poussières dans les rouages comme j'aime à le dire, mais les équipes sont toujours disponibles et réactives donc merci Monsieur le Président, merci à toutes et à tous, bon travail et à tout à l'heure.

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Merci Sylvie. Et ce n'est pas parce qu'il n'y a pas un coup à boire à la fin de la séance que nous n'aurons pas le temps de discuter comme on le fait d'habitude de façon conviviale.

Je vais d'abord vous faire lecture des pouvoirs et des personnes excusées. (cf état des présences ci-dessus).

Je voulais en introduction, avant d'ouvrir la séance et désigner un secrétaire de séance, vous indiquer qu'en accord avec les vice-présidents qui m'entourent et que je remercie pour leur confiance et surtout leur implication et leur travail, nous avons ajusté les délégations de l'exécutif. J'ai fait le choix, avec les collègues de confier à Gérard OGIEZ, les ressources humaines, la qualité de vie au travail et le dialogue social. Et les délégations qui jusqu'à présent étaient confiées à Gérard OGIEZ, à savoir les compétences voirie, la propreté urbaine, la signalisation et la présidence de la commission équipement, sont confiées à Alain COQUERELLE, en plus des délégations qu'il avait déjà : les espaces verts, l'écologie la biodiversité. Je remercie Gérard d'avoir accepté de prendre la charge des ressources humaines qui est une charge très importante puisqu'il y a beaucoup de réunions et de rendez-vous avec les partenaires sociaux notamment. Et je remercie Alain COQUERELLE, d'avoir pris une charge supplémentaire, qui est une charge du Centre Technique. C'est effectif depuis le 1<sup>er</sup> novembre mais je voulais vous en faire part de vive voix plutôt que par mail. J'en profite pour remercier également les autres vice-présidents qui évoluent à nos côtés et qui exercent leurs délégations, chacun avec beaucoup d'implication et la volonté de servir nos populations, nos communes et notre territoire.

Pour le secrétariat de séance, nous en arrivons à la commune de Labeuvrière. Les représentants de la commune sont excusés ce soir, nous passons donc à la commune de Labourse. Est-ce que Philippe SCAILLEREZ, Monsieur le Maire de Labourse, accepterait d'être notre secrétaire de séance ?

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Non. Philippe, tu es désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

### **1-01 - ELECTION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE SAILLY-LABOURSE AU BUREAU SYNDICAL**

*Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que le Bureau est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et d'un ou plusieurs autres membres désignés par l'assemblée délibérante,*

*Vu la délibération 1-01 du 16 juillet 2020 par laquelle Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON a été élu Président ;*

*Vu la délibération 1-04 du 16 juillet 2020 par laquelle les Vice-présidents ont été élus ;*

*Vu la délibération n° 1-05 du 16 juillet 2020 par laquelle le Comité Syndical a procédé à la désignation des autres membres du Bureau Syndical,*

*Vu la délibération n° 1-09 du 30 juin 2021 par laquelle le Comité Syndical a procédé à la désignation du représentant de la commune d'Hersin Coupigny au Bureau Syndical, suite à son adhésion au SIVOM de la Communauté du Béthunois, et du représentant de la commune de Fouquières-lès-Béthune, consécutivement au renouvellement de son Conseil Municipal,*

*Vu la délibération n° 1-03 du 20 octobre 2021 par laquelle le Comité Syndical a procédé à la désignation du représentant de la commune de Marles-les-Mines au Bureau Syndical, suite à son adhésion au SIVOM de la Communauté du Béthunois*

*Vu la délibération n° 1-01 du 17 novembre 2021 par laquelle le Comité Syndical a procédé à la désignation du représentant de la commune d'Ecquedecques au Bureau Syndical, suite à son adhésion au SIVOM de la Communauté du Béthunois,*

*Vu la délibération n° 1-03 du 30 mars 2022 par laquelle le Comité Syndical a procédé à la désignation du représentant de la commune de Servins au Bureau Syndical, suite à son adhésion au SIVOM de la Communauté du Béthunois,*

*Vu la délibération n° 1-03 du 19 octobre 2022 par laquelle le Comité Syndical a procédé à la désignation du représentant de la commune de Festubert au Bureau Syndical, suite à son adhésion au SIVOM de la Communauté du Béthunois,*

*Vu la délibération n° 1-01 du 18 octobre 2023 par laquelle le Comité Syndical a procédé à la désignation du représentant de la commune de Sains-en-Gohelle au Bureau Syndical, suite à son adhésion au SIVOM de la Communauté du Béthunois,*

*Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Sailly-Labourse du 12 octobre 2023 modifiant ses représentants au SIVOM de la Communauté du Béthunois,*

*Considérant que le Bureau Syndical est composé du Président, des Vice-présidents et d'un délégué par commune non représentée,*

*Considérant que le Comité Syndical procède aux élections des autres membres du Bureau, soit un délégué par commune non représentée par le Président ou un Vice-président.*

*Considérant qu'il convient de désigner un nouveau représentant de la commune de Sailly-Labourse,*

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Délibération n°1, il s'agit d'élire le représentant de Sailly-Labourse au Bureau Syndical. Dominique HENNEBELLE, Monsieur le Maire, est excusé mais il souhaite se porter candidat au Bureau Syndical.

Il est procédé aux opérations de vote.

Candidat(e) : Monsieur Dominique HENNEBELLE

-le nombre de votants est de	: 96
-le nombre de bulletins blancs ou nuls est de	: 0
-le nombre de suffrages exprimés est de	: 96

Considérant que le candidat(e), Dominique HENNEBELLE a obtenu : 96 Voix

Dominique HENNEBELLE est élu à l'unanimité, représentant(e) de la commune de Sailly-Labourse, nous lui passerons le message. Je remercie ses collègues qui sont évidemment présents, vous lui enverrez un petit sms, mais je pense qu'il n'avait pas trop de doute sur l'issue du scrutin.

### **1-02 - COMMUNE DE VAUDRICOURT – REMPLACEMENT DE DELEGUES**

*Par délibération du 20 octobre 2023, le Conseil Municipal de la commune de Vaudricourt a procédé au remplacement de Madame Peggy DEMONCHY, déléguée titulaire au sein de la commission Administration Générale, Planification et Finances par Monsieur Patrick GAMART jusqu'à alors délégué suppléant. Madame Anne LALOYER est désignée déléguée suppléante.*

*Monsieur le Président invite le Comité Syndical à prendre acte de la décision du Conseil Municipal de Vaudricourt.*

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Dans la délibération 1-02, il s'agit du remplacement de Madame Peggy DEMONCHY, représentante de la commune de Vaudricourt au sein de la commission AGPF.

Est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ?

C'est adopté à l'unanimité.

### **1-03 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

*Considérant que le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les communes d'au moins 3 500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, ainsi que dans les départements. (Articles L 2312-1 du CGCT).*

*Considérant que le rapport d'orientation budgétaire a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget, et qu'il doit être tenu par l'organe délibérant dans les deux mois précédant l'examen du budget, et ne pas avoir lieu lors de la même séance que celle concernant le vote du budget.*

*Conformément à l'article L 2313 – 1 du CGCT, le rapport d'orientation budgétaire sera publié sur le site internet de la collectivité.*

*Suite aux propositions recueillies lors de la commission Administration, Générale Planification et finances,*

*Monsieur le Président invite le comité syndical à procéder au Débat d'Orientation Budgétaire exigé par la loi.*

*Les membres du comité syndical reconnaissent avoir tenu un Débat d'Orientation Budgétaire en séance de ce jour.*

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Arrive le moment du débat d'orientation budgétaire, très important pour notre collectivité puisqu'il permet de fixer les grandes lignes de l'année 2024. Je remercie les services qui, sous la houlette de la directrice générale et des équipes, ont rencontré vos communes pour préparer le budget 2024 du SIVOM. En effet vous le savez, nous votons le budget en décembre et non, comme dans vos communes, en mars ou avril. Nous avons fait ce choix de travailler en année civile parce que c'est plus simple pour nous, mais ça oblige vos communes à savoir ce qu'elles veulent faire pour l'année suivante dès septembre.

Notre SIVOM regroupe aujourd'hui un territoire de 30 communes qui est peuplé par 116 500 habitants et qui s'étend sur 2 EPCI à fiscalité propre avec d'un côté la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane et de l'autre, la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin. En effet, les communes de Servins et de Sains-en-Gohelle font partie du SIVOM du Béthunois mais dépendent de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin.

Notre SIVOM c'est 36 compétences mutualisées à la carte, réparties en 5 pôles thématiques : le Pôle Solidarité – Santé, le Pôle Enfance – Jeunesse, le Pôle Services Techniques, le Pôle Restauration Collective et le Pôle Sécurité Publique.

Notre collectivité emploie de manière récurrente 456 agents territoriaux, auxquels s'ajoutent 110 contrats saisonniers, notamment pour les centres de loisirs. Donc globalement, entre nos titulaires, nos emplois permanents et nos contrats saisonniers, on monte à 600 fiches de paie par an. Nous sommes implantés sur 12 sites différents et disposons d'un budget annuel, tous budgets confondus, budget principal et budgets annexes, de 52,5 millions d'euros, que nous aurons bien sûr l'occasion de vous détailler au moment du vote du budget.

La proximité, la réactivité, la qualité et le sens du service public sont dans notre ADN, c'est notre marque de fabrique et un vrai savoir-faire développé tous ensemble depuis 36 ans.

Au quotidien comme dans les situations de crises, et nous l'avons encore vu récemment, nous sommes aux côtés de nos communes et de nos habitants. Quand il y a des tempêtes, des inondations, on est là. Si vous faites face à des problèmes particuliers dans vos communes, type incendie ou autre, et qu'il faut amener du matériel, on a une quinzaine d'agents qui sont mobilisables en astreinte 365 jours par an, 7 jours sur 7. Et s'il y a une grosse catastrophe, ce qu'on ne souhaite pas mais quand on voit ce qui arrive à nos voisins dans le nord du Pas-de-Calais, on se dit que ça peut nous arriver, on peut miser sur 35 à 40 agents des services techniques avec des camions, des engins lourds, des tracteurs, etc... on est



à votre disposition, n'ayez pas peur de nous appeler s'il y a un coup dur, on est là pour ça et on ne va pas vous faire un devis avant, on va venir vous dépanner. Moi j'y tiens beaucoup parce que pour beaucoup de vos communes, le SIVOM c'est vos services techniques et si on n'est pas là, vous êtes tout seul. Evidemment tout cela au côté des services de l'Agglomération, des sapeurs-pompiers du Pas-de-Calais et de tout ce qui existe déjà des moyens de l'Etat et de la collectivité.

Aujourd'hui plus que jamais, la situation financière des collectivités locales est précaire. Vous le savez on a des marchés publics en hausse, on a des difficultés financières tous autant qu'on est dans nos collectivités, ce n'est pas l'abondance, on gère les deniers publics au centime près. Pour le SIVOM c'est la même chose, on fait attention, un sou est un sou pour parler un peu comme nos anciens.

Plus que jamais, aujourd'hui, la mutualisation est non seulement d'actualité mais est devenue véritablement indispensable. Il y a des choses, si on ne les fait pas ensemble, on ne les fait pas. Aucune commune, même l'une des plus grandes d'entre nous, ne peut se payer une cuisine centrale à 5 millions d'euros toute seule. Ce n'est pas possible. Un centre technique avec 65 agents et aussi bien équipé, on ne sait pas faire tout seul. On se met ensemble pour faire des choses qu'on ne pourrait pas faire seul.

Je vous l'ai dit, le SIVOM a un peu plus de 35 ans, ici, ensemble, on rend du service public. On le fait collectivement, on le fait pour tout le monde. Que vous ayez une grande ou une petite commune, tout le monde a le même service, avec la même rapidité, avec la même qualité. C'est important pour nous, une commune c'est une commune, comme ici un délégué c'est un délégué.

Depuis 2020, nous avons fait le choix d'accentuer ce développement puisque nous avons accueilli six nouvelles communes. C'est important, nous avons besoin de grandir un petit peu suite à la perte de l'eau potable pour asseoir une assiette financière solide sans avoir à augmenter les frais de structure, etc... Je remercie les nouvelles communes qui nous ont rejoint, comme je remercie les communes historiques qui ont transféré au SIVOM, depuis 2020, 110 compétences supplémentaires. C'est du jamais vu en 35 ans, ça veut donc dire que cet outil fonctionne, qu'il fonctionne bien et que le fait de mettre encore plus en commun le fait fonctionner davantage. On a en effet adapté nos moyens à tout niveau pour accueillir ces nouvelles communes et ces nouvelles compétences que vous nous déléguez.

Pour l'an prochain, pas de grand changement, on continue à travailler pour nos communes et pour nos habitants, sur le même rythme, avec la façon de travailler. Pas de grand chamboulement, on est à mi-mandat, mi-mandat dans vos communes, mi-mandat à l'Agglomération, mi-mandat au Syndicat. On déroule maintenant une stratégie qu'on a validée ensemble et on la déroulera jusqu'à la fin de ce mandat.

## **POLE SOLIDARITE-SANTE**

On a, vous le savez, 5 pôles de compétences, et tout d'abord le pôle Solidarité-Santé, qui s'occupe des aînés les plus fragiles, d'aider les personnes victimes d'addictions, d'accompagner les familles endeuillées et les défunts.

Dans ce pôle, il y a plusieurs compétences que vous connaissez bien :

- Notre Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, qu'on a réduit provisoirement, aujourd'hui ce sont 250 personnes âgées qui sont accompagnées,
- Notre service de soins infirmiers à domicile, pour lequel nous avons droit à 102 places.

On arrive à une période charnière puisque l'état a voté une loi qui va transformer les SAAD et les SSIAD en services autonomes à domicile, les SAD. C'est un vrai chamboulement du paysage dans ce domaine. Les décrets viennent d'être pris, nous allons donc être contactés par le Département et l'ARS, en lien avec le Préfet évidemment, pour voir comment organiser tout ça. Ce qui est sûr c'est que demain l'Etat souhaite mettre en place un guichet unique de la personne âgée, comme on a un guichet unique de la petite enfance, pour qu'elle n'ait qu'un seul interlocuteur par territoire pour dire « j'ai besoin d'aide » et qu'ensuite ce soit cet interlocuteur unique qui répartira sur les différents services qui existent sur le territoire. Je vous en dirai plus, quand nous en saurons plus. En tout cas, 2024 sera une année de réforme dans le milieu de l'accompagnement à domicile, que ce soit pour le soin ou l'accompagnement classique, et il faudra que le SIVOM trouve sa place dans cette nouvelle organisation. J'ai toujours été clair sur le sujet, on souhaite le faire et le faire encore plus, par contre il faudra que nous ayons les finances le permettant, si ce n'est pas le cas, nous ne pourrons pas suivre puisque vos communes ne participent pas à ces services et financièrement il est hors de question de demander à vos communes de payer. Et ce n'est pas le sujet du SIVOM, c'est le sujet de la France, il faut que dans ce pays, on mette l'argent nécessaire pour les personnes âgées une bonne fois pour toutes. On est tous dans la même situation partout en France, on a du mal à accompagner ces personnes parce qu'on n'est pas assez rémunéré pour faire le travail correctement. Quand vous travaillez en plus avec des fonctionnaires, vous êtes pénalisés parce qu'ils sont mieux payés, et tant mieux, que les contractuels du secteur privé ou associatif. On en discute avec le Département, avec le Préfet, on va avancer, mais en tout cas la clé de ce souci sera les moyens que l'Etat mettra en France sur le maintien à domicile. On ne peut pas, d'un côté, nous expliquer que les EHPAD ne sont pas l'avenir et qu'on ne peut pas en faire de nouveaux, et de l'autre que le domicile c'est l'avenir mais débrouillez-vous, on n'y mettra pas les moyens. Voilà où nous en sommes, on se battra pour continuer à s'occuper à domicile des personnes âgées mais avec les conditions financières adaptées et durables. J'ajoute, qu'on devra peut-être, dans cette réforme, créer des partenariats avec des associations, mais on reviendra vers vous le moment venu. Cette réforme, c'est le grand sujet de 2024 mais comme nous n'en sommes qu'au début, je ne peux pas vous en dire plus, juste que ça arrive et qu'il y aura des enjeux pour le SIVOM, on nous dit que c'est le grand virage du domicile, qu'il va y avoir des milliards et des milliards mais tant que je ne vois pas les courriers, les arrêtés de subvention et les arrêtés d'exploitation des services de l'Etat, je reste prudent.

- Nos résidences autonomie. On a deux résidences autonomie à Béthune, Guynemer et Les Sorbiers. 108 personnes âgées hébergées (60 à Guynemer et 48 aux Sorbiers). Vous le savez, on en a parlé au dernier Comité Syndical, on a engagé le grand projet de déménager Les Sorbiers dans une nouvelle résidence.

- Quand on ne peut plus faire de maintien à domicile, restent nos établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Frédéric Degeorge à Béthune et Marie Curie à Beuvry. Actuellement on a 177 personnes âgées hébergées dans nos EHPAD (117 à Frédéric Degeorge et 60 à Marie Curie). Et nous avons accepté, à la demande de l'ARS, d'accueillir de façon transitoire des personnes âgées évacuées des territoires inondés, parfois dans des conditions incroyables, en barque, en hélicoptère. Elles ont donc été amenées dans nos EHPAD, elles sont très choquées. On a évidemment joué notre rôle puisque nous avons les lits disponibles dans la chambre d'accueil d'urgence et la chambre de garde. La solidarité, on sait aussi la faire avec nos territoires voisins quand il y a besoin. Je remercie les équipes qui, en plein week-end, se sont mobilisées. On n'a pas fait de grande publicité, ce n'était pas le but mais je voulais quand même vous le signaler maintenant que la situation est passée. J'avais également proposé à Monsieur le Préfet, s'il y avait besoin, puisqu'on a des stocks stratégiques à la Cuisine Centrale qui est référencée comme un équipement réquisitionnable pour nourrir les habitants en cas de catastrophe naturelle, de produire des repas notamment pour les

sapeurs-pompiers, la sécurité civile ou autre dans les territoires inondés. Ça n'a pas été nécessaire, mais sachez qu'on est en capacité de le faire.

Je voulais vous dire aussi que nos EHPAD ont un super taux de remplissage, on est plein quasiment tout le temps. Ça veut bien dire que la prestation fournie est de qualité.

- On change complètement de sujet avec la crémation et le funéraire. Notre Crématorium fonctionne bien mais n'est pas à plein régime. On n'a pas besoin d'un deuxième crématorium sur le territoire. On n'est pas à pleine capacité, on a encore de la place. De plus, le bâtiment a été conçu par nos prédécesseurs pour contenir trois fours. Aujourd'hui nous en avons deux, nous pourrions donc faire face sans difficulté si besoin. Nous avons parlé il y a quelques temps d'explosions, de dégâts sur les fours, on a dû refaire deux fours à neuf en deux ans, nous sommes aujourd'hui dotés d'un scanner. Ce n'est pas un gadget, ça fonctionne vraiment puisqu'on a déjà évité quatre explosions majeures en deux mois. Je n'incrimine personne, ce n'est ni la faute des familles, ni la faute des pompes funèbres. Cet outil nous protège. Un four à réparer c'est entre 60 000 et 90 000 euros. Si on avait eu quatre explosions, je vous laisse imaginer la facture, sans compter que nos assurances nous auraient mis dehors. Ce n'est pas un gadget technologique, tous les Crématoriums de France sont en train de s'équiper de ce type d'appareil. Pour nous c'est fait, ça fonctionne bien, c'est en back-office, personne ne voit rien, mais ça nous paraissait aussi utile avec les équipes de montrer au public, via la presse, pourquoi on a investi 60 000 euros. On est satisfait de notre achat, cet outil nous a déjà évité des explosions puisqu'on a trouvé grâce à lui, un téléphone portable, une montre connectée, une ceinture qui clignote avec batterie et leds, et même un nounours avec une batterie. C'est simple, le lithium présent dans vos batteries de téléphones portables, quand il est chauffé à 1000 degrés, ça explose aussi fort qu'une grenade. Ça vous détruit un four. Les objets sont rendus aux familles, il n'y a rien qui est conservé par le SIVOM.

L'objectif est de 1600 crémations par an, et en novembre, on en est déjà à 1371, donc vous voyez qu'on ne chôme pas, qu'il y a du travail.

- Et puis il y a le CSAPA, notre centre d'accompagnement en addictologie, qui est très discret, c'est le but. Il accompagne les personnes souffrant d'une addiction : drogue, alcool, jeux vidéo, jeu à gratter... 450 personnes sont suivies, soit de leur plein gré, soit parce qu'elles ont été condamnées par la justice à une obligation de soins. Donc c'est un service discret, un budget annexe, mais qui sert beaucoup puisqu'aujourd'hui les populations ne vont pas bien. On a une file active qui augmente au CSAPA. C'est signe que la société ne va pas bien et on est aussi là pour rendre service à cette population qui a besoin de nous pour s'en sortir et je tiens à dire qu'on a des belles réussites et qu'on a parfois des gens qui viennent nous dire merci, nous remettre un tableau, un poème, une chanson écrite dans le cadre de leur processus de sortie d'addiction. Donc si dans vos communes vous avez des gens un peu perdus qui pourraient être aidés par le CSAPA, n'hésitez pas à nous le dire, en toute discrétion bien sûr, on les accompagnera.

Tous nos services solidarité-santé sont à disposition de vos CCAS. Il ne faut pas hésiter à nous envoyer les personnes qui ont besoin d'aller en EHPAD, en résidence autonomie, qui ont besoin de soins infirmiers, qui ont besoin d'être accompagnés dans un deuil un peu plus difficile que les autres... n'hésitez pas, via Julie COURCELLE ou les équipes à nous solliciter. Ce sont des services que vous ne payez pas, mais ce sont des services qu'on exerce ensemble, à disposition de notre territoire et de vos habitants. La priorité c'est notre territoire et nos communes.

## **POLE ENFANCE-JEUNESSE**

Sur le pôle Enfance-Jeunesse, dont le rôle est de contribuer à l'éveil, à l'éducation et à l'épanouissement des enfants et des jeunes, pas de grande surprise, on continue à faire ce qu'on fait bien.

Notre réseau d'assistantes maternelles au sein du Relais Petite Enfance se développe bien : 280 assistantes maternelles à domicile, une véritable crèche d'une centaine de places répartie sur le domicile de vos habitants.

On a aussi deux crèches, « Les petites étoiles » à Lapugny et « Les coccinelles » à Verquigneul. 25 places à Lapugny, 30 à Verquigneul et 130 enfants accueillis chaque année dans ces deux structures, 61 à Lapugny et 69 à Verquigneul. Ce sont donc des crèches qui fonctionnent bien, des crèches communales qui nous sont confiées. Lapugny et Verquigneul ont fait le choix d'investir dans des crèches, un choix courageux, une vraie politique petite enfance, et qui ont fait le choix de nous confier la gestion et l'exploitation. Les bâtiments appartiennent aux communes, nous sommes locataires, mais on exploite et on exerce la compétence pour elles. Ce sont des crèches qui rayonnent puisque même si la majorité des enfants habite la commune où est installée la crèche, il y a aussi des berceaux confiés à des habitants alentours, voire parfois hors SIVOM.

Sur les centres de loisirs sans hébergement, on continue à faire ce qu'on fait depuis 2020. Avant 2020 nous avions des gros centres de loisirs rassemblés avec des bus, etc... on a fait le choix de revenir en arrière, ou plutôt d'aller de l'avant. Aujourd'hui on a plus de centres de proximité dans vos communes, et je vous remercie de nous prêter vos écoles parce que sans vous, on ne peut pas faire les centres. Cette année, les centres de loisirs ont connu une hausse de 17% de fréquentation. C'est beaucoup. Depuis qu'on a remis les centres de loisirs dans vos communes, on a de plus en plus d'enfants. Ça montre bien que quand on organise les centres de loisirs au plus près de chez vous, les enfants de la commune et des communes alentours y vont plus que lorsque le centre était plus éloigné et qu'il fallait s'y rendre en bus. Notre stratégie fonctionne et donc l'année prochaine, 26 centres de loisirs seront organisés dans 16 communes différentes. La proximité, ça marche. Et moi je suis très à l'aise quand je croise des parents de vos communes qui me disent être ravis que Monsieur ou Madame le Maire fasse un centre de loisirs chez eux. Tant mieux si dans l'esprit de vos habitants le centre de loisirs qu'on fait dans votre commune c'est le centre de loisirs communal. C'est justement le but. C'est un centre de loisirs intercommunal mais avant tout en proximité.

Deuxième nouveauté, qui est de taille : vous nous avez demandé en 2020 de réfléchir à une offre pour les 14 ans et plus. On se rend compte effectivement que les enfants, à partir de 10,12,13 ans ont l'impression d'être chez les bébés quand ils vont au centre de loisirs. Les ados n'y viennent plus et il fallait quand même leur faire une proposition parce qu'il y a des ados qui n'ont pas l'argent pour partir en vacances ou qui s'ennuient. Depuis deux ans, nous avons testé ce que nous appelons les « raids aventure ados ». Un séjour d'une semaine, en camping, sur le territoire, avec du sport tous les jours, que ce soit du sport à sensation ou du sport un peu plus classique. La première année, ça a commencé doucement avec une dizaine de jeunes. Cette année on a fait deux sessions et on a fait le plein, on a même dû refuser des jeunes. On a donc décidé avec la commission, de passer à la phase pérenne. A partir de 2024 il y aura donc des raids ados tous les étés dans le territoire et on en fera 4 dès l'été prochain, dans 4 communes différentes. On pourra accueillir une centaine d'adolescents de 13 à 17 ans. Ce n'est vraiment pas cher, c'est à prix coûtant. Certains diront que c'est cher mais quand vous voyez le programme de la semaine en termes d'activités, je peux vous assurer que ça ne l'est pas. C'est à deux pas de chez eux, c'est en camping, à l'ancienne j'ai envie de dire, et nous pourrions accueillir une centaine d'adolescents de vos communes. Ça vient bien sûr en plus des centres classiques et des colonies. Si ça marche bien et qu'on a une centaine d'inscriptions, super, si on en a

150 eh bien, l'année suivante il faudra qu'on en fasse plus mais en tout cas c'est une formule qui tend à se développer et je remercie les 4 communes qui ont proposé leur stade. Alors déjà je remercie Labourse qui depuis deux ans essuie les plâtres et nous prête son stade, et qui nous le prêtera encore l'année prochaine, mais je remercie les autres communes qui nous prêtent leur stade, leurs vestiaires, leurs infrastructures, parce que, ça a beau être un camping, il faut quand même des douches, des sanitaires et surtout une salle de repli en cas d'orage. On tournera les années suivantes si d'autres communes souhaitent le faire également.

En parallèle, nos séjours de colonie de vacances explosent. On est passé de 400 à 500 séjours en 2 ans. C'est énorme. Je pense que depuis l'après Covid on a un véritable engouement des parents et des enfants pour les colonies de vacances. A une époque on disait que c'était vieillot, que ça ne se faisait plus mais aujourd'hui, ça refunctionne à plein régime. On a même parfois du mal à dire à la CAF qu'on a tellement de demandes qu'il faut nous donner un peu plus de sous, mais elle est petit à petit plus réceptive. On fait des colonies de vacances de qualité, le ski l'hiver, au printemps le ski quand il y a de la neige ou si on va très haut en altitude, et l'été on part en Espagne... ou on va en France au besoin, mais en tout cas ça fonctionne bien, il y a de plus en plus de monde et on va encore renforcer l'offre l'année prochaine puisque l'Etat va créer un « pass colo », une dotation supplémentaire pour que les familles, notamment celles qui sont dans le besoin, puissent envoyer leurs enfants en colonie. C'est ciblé sur les enfants de CM2. On s'attend donc à avoir encore plus d'enfants l'été prochain et on réfléchit à des séjours de secours si nos séjours classiques que vous avez validés ensemble venaient à être pleins. On rajoutera sans doute des séjours en plus pour ne refuser personne. Si les gens peuvent bénéficier de ce « pass colo », il faut qu'on puisse leur proposer de la colo. Attendez-vous dans vos communes à avoir une forte hausse de demandes de colonie pour les CM2, on parle de 300 à 500 euros par famille. Ça va vraiment booster le dispositif. Il y a déjà les chèques VACAF qui aident déjà bien les familles en difficulté, ce nouveau dispositif c'est en plus. Le SIVOM s'attend donc à une hausse de la demande, et vous risquez d'avoir la même chose dans vos communes, surtout que l'Etat va certainement vous demander de relayer le dispositif auprès de vos habitants.

Vous le voyez, entre les centres de loisirs de plus en plus en proximité qui marchent bien, les raids ados avec la perspective d'une centaine d'ados accueillis contre 10 il y a deux ans, et les colonies qui évoluent, le pôle enfance-jeunesse est en plein développement et trouve sa place auprès d'un public d'enfants et de jeunes et aussi de leurs parents.

A côté de ça, on fait aussi du sport dans les écoles. Du sport en école maternelle et du sport en école primaire en complément des enseignants. Certaines communes ont fait le choix de nous confier cette activité. C'est 50 heures de sport par semaine dispensées dans les écoles primaires et maternelles du territoire. On fait également du sport dans les crèches, ça s'appelle de la motricité, et on fait également des ateliers babygym dans certaines communes. Sur toutes ces compétences, n'hésitez pas à nous demander s'il faut du sur-mesure, on sait faire de belles choses.

## **POLE SERVICES TECHNIQUES**

Sur le pôle Services Techniques, « Créer et entretenir un cadre de vie agréable », on poursuit la restructuration et la montée en puissance de nos services techniques. Restructuration parce qu'avec le départ de l'eau potable, on avait besoin de restructurer nos équipes et accompagner le développement, parce que vous êtes nombreux à nous avoir confié des compétences techniques depuis 2020 et ça veut dire des agents en plus, du matériel en plus.

Je voulais surtout attirer l'attention sur deux compétences :

- La compétence Voirie-Entretien qu'on a complètement restructurée, est désormais complètement opérationnelle. On a donc des équipes en régie qui font le petit quotidien et que vous voyez dans vos communes, on a un marché public à bons de commande pour les chantiers de taille intermédiaire quand il y a besoin d'intervenir en urgence ou rapidement dans vos communes, et on a maintenant un accord-cadre multi-attributaire. Qu'est-ce que c'est que ça ? C'est simple. On a lancé une consultation pour la voirie à l'échelle de 30 communes et on a des prix incomparables. Donc on a aujourd'hui un accord-cadre voirie avec 5 entreprises qui ont été choisies. A chaque fois que vous nous confiez un projet de voirie d'ampleur, on fait des projets de voirie à 1.5 millions actuellement au SIVOM avec enfouissement de réseaux etc... on consulte ces 5 entreprises et elles nous remettent des prix. Je vous donne un exemple très concret dont je peux parler puisqu'il concerne ma commune. On avait envisagé de restructurer une rue, la rue du Rabat, qui fait 20,5 km de long. On avait lancé les marchés, ils sortaient à 1,6 million d'euros. On n'a pas attribué. On a lancé le même dossier dans l'accord-cadre SIVOM : 1,3 million d'euros. 300 000 euros d'économie. Je ne dis pas que ça va marcher à chaque fois, mais sur la compétence voirie, que vous pouvez nous confier sans pour autant nous donner du travail tous les ans, si vous avez des opérations de voirie, petites, moyennes ou grandes, à l'heure où les finances publiques sont rares, je pense que plus on joue le jeu collectivement de faire de la voirie ensemble, plus on va avoir des bons prix et des tarifs intéressants. L'outil existe, il est à votre disposition si vous le souhaitez. Il n'est évidemment pas obligatoire c'est une compétence facultative, mais sachez qu'on a déposé cet accord-cadre à l'échelle de 30 communes et on a vraiment des prix intéressants. Je vous ai parlé de Béthune mais je pourrais vous parler de Lapugnoy ou Verquin ou d'autres communes sur lesquelles on fait de grosses opérations de voirie. En ces temps compliqués pour tout le monde en termes de finances publiques, cet accord-cadre a le mérite d'exister, il est à votre disposition. Je passe le message pour ceux que ça intéresse. J'ai fait de la pub, c'est mon job, mais c'est surtout de la pub pour vos finances publiques communales, parce que la voirie, ça coûte cher, ça s'use vite, et c'est surtout une attente forte de nos habitants.

La compétence voirie est aujourd'hui pleinement opérationnelle, vous pouvez lui donner du travail, maintenant elle est taillée pour. L'année dernière je ne vous aurais pas dit ça parce que je n'avais pas d'accord-cadre, la régie était en restructuration et le marché à bons de commande, on ne l'avait pas encore. Maintenant on a tout ce qu'il faut pour assurer du petit au gros chantier à plusieurs millions.

Depuis le début de l'année on a fait 387 interventions urgentes, des nids de poule, des petits chantiers de voirie dans vos communes, on a fait 27 chantiers de traçage, signalisation verticale horizontale, on a réalisé 91 chantiers de voirie, c'est à dire des chantiers où l'on passe au moins une semaine ou deux semaines en régie ou alors on fait appel à des entreprises privées, donc c'est quand même significatif. Et puis on gère un peu plus de 900 poteaux incendie pour les communes qui nous ont confié la compétence, la vérification, l'entretien, le remplacement, la construction de nouveaux ouvrages de défense incendie quand c'est nécessaire. Donc la compétence voirie, oui elle fait de la voirie, ce qu'on appelle du « noir », elle fait de l'enrobé, du dur, mais elle s'occupe aussi des poteaux incendie, de toute la signalisation verticale horizontale, les panneaux, la peinture. Ça marche aussi dans les cours d'école quand il faut faire des marelles ou autre. On ne fait pas que de la peinture classique, on fait plein de choses, et ça on le fait en régie.

- Les espaces verts, autre compétence importante et où va innover et vous proposer des nouveaux services. Aujourd'hui, c'est 22 hectares d'espaces verts entretenus dans vos communes, 87 km d'accotements fauchés par nos équipes, 20 terrains sportifs, de football, de rugby, d'entraînements divers, entretenus. Chaque année on fait pousser dans nos serres 58 000 plantes annuelles + 15 000 plantes bisannuelles + 1 500 chrysanthèmes, et on confectionne 1 400 jardinières. On avait fait le choix ensemble, l'année dernière, d'agrandir la serre. On a maintenant une serre qui est beaucoup plus grande, elle est déjà pleine et fonctionne à plein régime. C'est donc une belle compétence et, vous le savez, on est en train de travailler à récupérer les eaux de toiture du Centre Technique pour arroser les

serres avec de l'eau pluviale et consommer zéro eau potable pour avoir des plantes qui soient complètement écologiques et vertueuses.

Ce qu'on va vous proposer en plus, c'est à la demande de beaucoup de communes. Vous êtes en effet beaucoup à nous dire que depuis qu'il n'y a plus les phytosanitaires, les cimetières c'est la galère. Les allées en schiste ressemblent à un champ de blé, l'entretien par nos agents communaux est compliqué : l'eau chaude, le vinaigre, le chalumeau... on va donc vous proposer une prestation d'entretien des cimetières, et on est en train de la tester dans certaines communes. Soit on entretient votre cimetière et on fait tout : on désherbe, on taille les arbres s'il y en a, un peu comme un terrain de sport aujourd'hui ou quand on entretient vos espaces verts, ça, c'est la prestation all inclusive. Soit, si vous n'avez pas besoin du SIVOM pour ça parce que vos employés communaux sont là pour s'en charger, on va vous proposer une solution d'engazonnement des allées de cimetière. Après beaucoup de travail ensemble, après être allé voir dans beaucoup d'endroits, la seule solution qui marche vraiment bien, à ce qu'en disent nos équipes, et Alain en parlerait mieux que moi, c'est de mettre un gazon spécifique qui va peu à peu étouffer les mauvaises herbes et les empêcher de pousser et qui va recouvrir vos allées en schiste. Le reste, ça peut fonctionner mais ça va vous coûter très cher et c'est très aléatoire. Le gazon, une fois qu'il est bien poussé au bout de deux, trois ans, c'est radical. Et ça peut être joli. Voilà donc ce que l'on va vous proposer mais pour ne pas vous vendre du rêve, je remercie les quelques communes qui ont acceptées d'être expérimentatrices. C'est ainsi en cours à Vendin-les-Béthune. On a commencé le travail la semaine dernière avec les engins techniques maintenant faut le temps que ça pousse. Mais c'est un gazon d'hiver donc il va pousser petit à petit. On sait que pour atteindre l'objectif de bien engazonner, presque comme un green de golf, il faut trois ans. La première année on commencera à voir le résultat mais ce sera encore partiel, la deuxième année ça va se densifier et la troisième année ce sera bon. On va aussi tester la méthode dès la semaine prochaine sur Béthune au cimetière nord. Une autre commune du secteur serait encore intéressée. On est assez sûr de notre coup mais pour l'instant ce sont des tests. Si d'autres communes veulent tester, vous nous faites signe, on vient étudier et on vous propose le test. Si vous préférez attendre de voir le résultat avant de vous engager dans la démarche, c'est vous qui voyez. En tout cas, à partir de l'année prochaine, la prestation, soit entretien all inclusive du cimetière, soit engazonnement du cimetière, fera partie de nos compétences. J'insiste beaucoup parce que ce n'est pas anecdotique pour nous. Je sais que dans une commune, le cimetière c'est sensible et très important et quand il est envahi de mauvaises herbes, les gens pensent que c'est un manque de respect pour les défunts alors que pas du tout, c'est juste parfois un manque de capacité d'entretien. Merci encore aux communes qui ont joué le jeu d'être le laboratoire grandeur nature du SIVOM. On est allé voir dans d'autres communes d'autres territoires avant, donc on sait ce qu'on fait et que ça va fonctionner.

- L'éclairage public et l'électricité des bâtiments communaux, une autre compétence qui fonctionne bien. On entretient pour vous quasiment 11 000 points lumineux, quasiment 10 100 en LED mais il reste encore 1 500 points lumineux dans vos communes avec un éclairage obsolète. Je vous alerte. Les subventions de la FDE diminuent, l'électricité augmente, et il n'y a plus d'usine qui fabrique d'ampoules en Europe. On tourne sur les stocks. Donc ce qu'il va se passer si on ne remplace pas en LED ce qu'il reste en ampoule dans vos communes, c'est que dans deux, trois ans, on aura épuisé les stocks et on ne pourra plus vous mettre d'ampoules. Ce ne sera pas la faute du SIVOM, c'est qu'il n'y aura pas eu l'investissement nécessaire au bon moment. Je ne vous dis pas qu'il faut le faire absolument, j'attire juste votre attention. Et au passage, dans deux, trois ans, ce sont les élections. Il ne faudra pas me dire en mars 2026, à un mois du premier tour, qu'une moitié de l'une de vos rues est éteinte. Nous n'aurons plus d'ampoule pour résoudre le problème. Je vous le dis aujourd'hui simplement et avec un peu d'humour, mais on vous fera à un moment un courrier pour vous alerter sur le stock limité d'ampoules. On a acheté en masse avant que ça ne s'arrête de produire mais tôt ou tard on n'en aura plus et il faut vraiment mettre le paquet sur le remplacement en LED. Si vous avez des arbitrages budgétaires à faire dans vos budgets communaux, posez-vous les bonnes questions. La FDE

accompagne encore fortement. On n'est pas là pour décider pour vos communes mais mon devoir avec les équipes est de vous alerter. Pour la plupart, vous avez vraiment lancé des plans LED dans vos communes, aucune n'est à 0% LED. Mais certaines, au vu des difficultés financières du moment ont fait le choix de différer. Pas de problème, mais sachez qu'à un moment on ne pourra plus entretenir vos matériels obsolètes.

On entretient aussi les mâts de vos terrains de sport. Là aussi je vous alerte, pour les gros projecteurs à décharge des terrains de sport, dans les quatre, cinq ans maximum, on n'aura plus d'ampoule. Il va falloir commencer à réfléchir à passer vos terrains de sport en LED. Ça coûtait très cher il y a encore quelques années, ça devient intéressant. Mais sachez que ça coûte quand même entre 25 000 et 30 000 euros par terrain. Ce n'est pas subventionné FDE parce qu'on n'est pas en domaine public, c'est de l'équipement sportif. Les économies, au prix de l'électricité actuel sont intéressantes mais sur une durée assez longue. Par contre le jour où il n'y a plus d'ampoule et où le club de foot ou de rugby viendra vous dire qu'il ne peut plus s'entraîner le soir l'hiver, on ne pourra plus faire grand-chose quand il n'y aura plus d'ampoule. Là aussi on va vous alerter en commission mais je vous passe d'ores et déjà le message.

On peut également entretenir et remplacer tout ce qui est éclairage à l'intérieur de vos bâtiments publics : plafonniers néon en LED, TGBT, blocs secours... on a formé toutes nos équipes en électricité. A la base ce sont des électriciens de l'extérieur, on les a formés à être aussi des électriciens de l'intérieur. N'hésitez donc pas à les utiliser aussi à l'intérieur de vos bâtiments, ils sont habilités et compétents pour.

On pose et entretient enfin aussi des feux tricolores. Là ça va, on n'aura pas de problème puisqu'ils sont quasiment tous en train de passer en LED, vous les modernisez au fur et à mesure. Mais ceux qui ont encore des feux à ampoules, un jour, il n'y aura plus d'ampoule non plus.

- On a également un bureau d'études qui s'est renforcé avec l'arrivée d'un responsable adjoint des services techniques qui est aussi le patron du bureau d'études. Ce sont 22 contrats de maîtrise d'ouvrage qui nous ont été confiés cette année, 5 chantiers achevés, 26 projets en étude et 5 chantiers en cours. Le bureau d'études c'est une caisse à outils à tout faire. Il sait faire de la voirie, agrandir une école, mettre aux normes une mairie, créer un boulodrome... Il ne faut pas hésiter à l'utiliser, par contre faites nous part de vos besoins à l'avance. Si vous prévoyez en mars, avril, quand vous votez vos budgets communaux, de donner 10 chantiers au bureau d'études et que vous êtes 10 communes à le faire, on n'a pas les effectifs pour suivre. Il faut donc vraiment nous dire très tôt dans l'année ce que vous envisagez pour l'année suivante pour qu'on puisse commencer à travailler sur vos dossiers. Je dis toujours qu'un projet structurant, il faut deux ans pour le sortir. Entre le moment où vous avez l'idée, où vous allez faire les études, les autorisations administratives, les demandes de subvention, lancer les marchés publics, faire le chantier et le livrer, c'est deux ans. Plus tôt vous nous confiez les dossiers, plus tôt on se met à y travailler et plus tôt on est sûr de vous les sortir.

C'est un bureau d'études public, on prend des marges réduites par rapport aux bureaux d'études privés mais par contre c'est un petit bureau d'études donc on a une capacité de production assez limitée. Et je le dis, en toute transparence, les communes qui nous confient des dossiers d'études et ensuite les prennent pour aller les donner à l'entreprise privée du coin pour qu'elle refasse l'étude et qu'elle change juste notre logo sur les plans, c'est pas réglo vis-à-vis de nos agents et du SIVOM parce que pendant qu'on a fait ça pour votre commune, on a dit non à une commune d'à côté qui venait nous confier un chantier. Donc désormais, avant de lancer un dossier, il y aura un devis sur les frais d'études qui sont payants. Aujourd'hui on les perçoit quand le chantier est terminé. Dorénavant, si vous nous confiez une étude, on vous fera payer le prix de l'étude. Si vous arrêtez après l'étude et que ça part chez le privé, il n'y a aucun problème, mais vous aurez payé le temps de travail SIVOM relatif aux frais d'études. Si on ne le fait pas on n'y arrivera pas. Il faut qu'on ait une discipline collective. Vous avez le droit de nous confier juste des plans et des chiffrages à faire parce que vous avez besoin d'avoir une idée de combien coûterait un chantier pour votre commune, et pouvoir décider de le faire



ou pas. Par contre c'est du temps de travail agent. Pendant qu'on le fait dans votre commune, on ne le fait pas chez le voisin. Je souhaite donc que ça soit payé. Si vous n'êtes pas d'accord, vous ne nous confiez pas de sujet. C'est important parce que nos agents passent un temps fou sur des projets qui parfois n'aboutissent pas, et ce n'est pas grave, ce sont des études. Mais c'est frustrant de dire non à un maire qui est sûr d'aller au bout de son projet au profit d'une commune qui ne l'est pas et qui sait peut-être même déjà à l'avance en nous donnant les plans qu'on ne le fera pas. Ça permet aussi au bureau d'études d'alimenter le travail des autres compétences. Quand on fait de la voirie en bureau d'études, on essaie de la donner à la voirie du SIVOM, quand on fait un parc ou un boulo-drome, on le donne aux espaces verts. Le bureau d'études tend aussi à faire travailler nos propres compétences, c'est un cercle vertueux. Donc à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, quand vous allez demander une étude au bureau d'études, vous allez avoir un devis. Ne soyez pas étonnés. Si vous ne signez pas le devis, il n'y aura pas d'étude et ce n'est pas pour vous embêter.

- La compétence balayage mécanisé, on a deux balayeuses poids lourds et on balaie les fils d'eau, les communes, etc... C'est une compétence sur laquelle on s'interroge. Je vous explique : aujourd'hui sur les zones urbaines densément peuplées on balaie la route mais on n'arrive pas à atteindre le fil d'eau parce qu'il y a des voitures en stationnement. On réfléchit donc tranquillement à des solutions pour travailler avec vos services techniques. Vous avez de la propreté urbaine dans vos communes, des gens qui passent avec des poubelles ou des petits engins, l'idée est de passer en même temps qu'eux. Pendant que votre agent nettoie le fil d'eau ou le trottoir, il met tout au milieu de la route et la balayeuse passe et ramasse tout. Comme ça on nettoie le trottoir, le fil d'eau, sous la voiture en stationnement et on nettoie la route. Il faut qu'on arrive à trouver une solution pour les communes qui le souhaitent, savoir comment on peut travailler ensemble. Sinon il y a le service ville propre d'un côté, le service ramassage des encombrants d'un autre, puis il y a la balayeuse du SIVOM qui passe encore un autre jour, ce qui fait qu'on nettoie tout le temps mais que finalement ce n'est jamais vraiment propre. On essaie de trouver un système pour se synchroniser et être plus efficace. Je veux bien prendre des arrêtés pour interdire le stationnement le temps que la balayeuse passe à 4h du matin mais ça ne marche pas. Ou alors il faut mettre les voitures en fourrière mais on ne le fera pas. Il faut qu'on vous trouve une solution pour faire en sorte que ce soit bien propre dans vos communes sans que ça n'impacte pas les riverains. Ça c'est surtout pour les zones très urbaines, pour les rues sans stationnement latéral et où vous êtes sur des entrées de garage, c'est plus facile. Voilà donc les réflexions en cours sur le balayage mécanisé au SIVOM. Ce n'est pas mûr cette année mais je n'exclus pas qu'on fasse quelques tests l'année prochaine sur des communes volontaires.

- Enfin on a la viabilité hivernale et le dispositif d'astreinte. C'est la viabilité hivernale qui paie le système d'astreinte du SIVOM. C'est-à-dire que les primes d'astreinte des agents qui sont rappelés pour intervenir dans vos communes, lors des tempêtes, pour des arbres à couper, etc... sont supportées par la viabilité hivernale. L'hiver, la quinzaine de personnes affectée à la compétence, est avant tout là pour déneiger et saler en préventif, mais si sur cette période-là, il faut aller sur une tempête ou autre ce seront ces personnes-là qui interviendront. Ne soyez donc pas étonnés de recevoir des appels à participation de la compétence déneigement quand il a fallu intervenir chez vous en urgence. Ce n'est pas qu'il a neigé, c'est parce que c'est cette compétence qui paie les astreintes. C'est parce qu'on a une compétence déneigement qu'on a un système de service d'astreinte toute l'année. Evidemment sa mission première est d'éviter le verglas et déneiger quand il faut mais sachez que ce n'est pas parce qu'il ne neige pas que ça ne coûte rien. Parfois on me dit qu'on paie le déneigement alors qu'il n'y a pas de neige. C'est vrai ! Mais vous payez aussi le fait d'avoir un système d'astreinte efficace à 30 communes. Et puis quand il neige ou qu'il y a du verglas vous êtes quand même contents qu'ils soient là, parce que déneiger tout seul sa commune avec une lame sur un tracteur ou deux, trois râteliers, ça ne fonctionne pas. On a quand même, nous, des équipements poids-lourds, presque comme la SANEF qui fait l'autoroute ou le Département qui fait les départementales. Oui ça a un coût, oui il y a un coût

fixe sur le déneigement à l'année pour vos communes. Si les équipes ne sortent pas, vous ne payez que le coût socle, si elles sortent vous payez plus. Et puis il y a aussi le matériel à entretenir et à renouveler et là justement il y a une saleuse à remplacer. En tout cas, je pense qu'il faut préserver ce système d'astreinte et que ce n'est pas le moment de le remettre en cause, parce que si demain on n'a plus d'astreinte et qu'on n'est plus capable de venir en période difficile d'inondation, de tempête ou autre, les habitants sauront nous le dire. Et nous-mêmes élus seront en difficulté. Même s'il y a les pompiers du SDIS ou communautaires, même s'il y a le Département, quand ça « pète » chez tout le monde en même temps, on est bien content d'avoir du renfort.

## **POLE RESTAURATION COLLECTIVE**

Le pôle restauration collective, vous le connaissez bien. Notre nouvelle cuisine centrale fonctionne très bien et fait un travail de grande qualité. Vous l'avez visitée pour beaucoup, n'hésitez pas à nous solliciter si ce n'est pas encore fait et que vous le souhaitez. On produit actuellement 5 600 repas par jour. Ça continue d'augmenter tout doucement avec de nouvelles communes qui nous confient de la restauration collective. On sera cette année à 960 000 repas sur l'ensemble de l'année et je peux déjà vous dire qu'en 2024 on sera à 1 million de repas. L'outil a été conçu pour donc tout va bien. L'ancien outil était devenu beaucoup trop petit par rapport au besoin des communes et au-delà de ça, les normes faisant, si nous n'en avions pas changé, nous n'aurions plus eu de cuisine centrale du tout dans les années à venir. La période de rodage est terminée, la cuisine centrale fonctionne bien, on a des équipes qui savent de quoi elles parlent. On produit maintenant les repas de façon récurrente et régulière. On n'est plus dans la phase grand projet nouvelle cuisine, on est dans la phase fonctionnement classique de la compétence.

A côté de ça on livre également des repas à domicile chez nos personnes âgées. C'est 105 repas livrés chaque jour et 135 usagers qui nous commandent cette prestation. Ça ne coûte rien aux communes c'est l'utilisateur qui paie.

## **POLE SECURITE PUBLIQUE**

On a enfin notre Pôle Sécurité Publique, que vous commencez à bien connaître maintenant. C'est une compétence qui, pour ceux qui ont fait le choix d'y adhérer, fonctionne bien. On a aujourd'hui 9 communes, c'est-à-dire quasiment un tiers des communes du SIVOM, qui ont recours à cette compétence, ce qui montre bien que ça avait du sens de la créer. Si on additionne les communes qui ont leur propre police municipale ou leur propre police rurale, on est à 17 communes sur 30 qui ont aujourd'hui une force de sécurité publique dans leur commune. La police intercommunale a procédé à 1 300 interventions depuis sa création, le 3 juin 2022, sachant que ne peuvent les appeler que les maires, leurs adjoints, les conseillers ou les DGS. 71% de ces interventions concernent des conflits de voisinage, des nuisances ou des troubles à l'ordre public et 29% des missions de surveillance aux abords des établissements scolaires, parce que vous nous signalez parfois des comportements particuliers, de surveillance des festivités communales, on est en vigipirate renforcé, et puis également la lutte contre l'insécurité routière.

La compétence n'est pas encore complètement opérationnelle, on est encore en phase de création. 100% de nos agents ont terminé leur formation initiale et sont donc tous officiellement policiers municipaux. Par contre on est en train de compléter les formations avec toutes les formations à l'armement et aux équipements divers et variés et ça, ça va prendre encore quelque temps parce que c'est le CNFPT qui fait les formations et ses capacités sont limitées. On s'inscrit donc au fur et à mesure. Il nous faudra donc encore quelques mois pour être complètement opérationnel et, on en parlera tout à l'heure, mais dans quelques mois nous aurons aussi nos locaux dédiés.

La nouveauté, non seulement cette année, mais la nouveauté générale, c'est que dans nos statuts en 2021 on avait créé un pôle Sécurité Publique, une police intercommunale et on avait également créé, mais sans en parler à l'époque en termes de création officielle, la capacité de gérer la vidéoprotection dans vos communes. Aujourd'hui, la compétence police intercommunale commence à devenir une compétence routinière comme toutes les autres, même si elle est en train de finir de se créer, et nous pouvons passer à la création de toute la partie vidéoprotection. C'est nouveau parce qu'on va être à nouveau le premier Syndicat Intercommunal de France à gérer ça. Je vais être très précis pour vous expliquer ce qu'on va faire et la limite entre ce qui dépend de la commune et ce qui dépend du SIVOM. Aujourd'hui nous avons formé nos équipes de l'éclairage public à la pose et à l'entretien des caméras de vidéoprotection. Elles sont donc en capacité de poser du matériel de vidéoprotection, de l'entretenir, de le remplacer s'il est en panne, d'installer des salles serveur etc... L'infrastructure technique de la vidéoprotection, on a la compétence en régie pour faire nous-même pour votre compte. Demain vous commandez du matériel de vidéoprotection, vous pouvez le faire poser par une entreprise privée mais vous pouvez aussi le faire poser par le SIVOM du Béthunois. Par ailleurs, avant de poser des caméras, il y a toute une phase préalable d'études, de dossier administratif, de recherche de subventions... on a donc formé notre chef de la police municipale à s'en charger. Aujourd'hui, si vous décidez d'installer des caméras de vidéoprotection dans votre commune, le SIVOM, avec l'appui des services juridiques et des services support du siège, est capable de faire l'étude d'emplacement avec vous, de s'occuper des dossiers administratifs auprès de la préfecture pour avoir les autorisations nécessaires, de monter les dossiers de subvention pour le FIPD, les fonds de l'Etat, et pour les fonds du Conseil Régional, et on est capable d'écrire un marché public et de vous aider à le lancer si vous voulez faire tout vous-même, ou de vous aider à créer le marché public, le lancer et l'analyser si vous voulez acheter le matériel et le faire poser par le service éclairage public. C'est hyper flexible. Toute la partie montage de dossier, etc... par la police intercommunale c'est gratuit et même si vous n'adhérez pas à la compétence on va vous le faire. Pas besoin d'adhérer à la compétence pour bénéficier de l'accompagnement technique du SIVOM. Vous payez tous des frais de structure et donc un tronc commun qui vous donne droit à ce genre de service. Ce serait quand même dommage de tous ensemble payer des salaires de gens qui savent faire et de ne pas en profiter. Pour la partie pose des caméras, entretien des caméras, il y aura évidemment des tarifs au sein de la compétence éclairage public mais là par contre il faudra avoir la compétence éclairage public. Il pourra y avoir des exceptions parce que s'il le faut on fera des devis et des conventions, mais il vaut mieux avoir la compétence parce qu'une fois les caméras posées, il faut les entretenir.

C'est une nouveauté de cette future année 2024, et comme pour les cimetières on a testé avant de lancer. Nous avons donc techniquement monté les dossiers pour Ecquedecques, Essars et Vendin-les-Béthune. Et certaines de ces communes partaient de zéro caméra. On a eu des belles subventions de la Région pour Ecquedecques et Essars, pour Vendin-les-Béthune, ça va arriver. S'agissant du FIPD c'est plus difficile parce qu'il y a moins d'argent de l'Etat. Sur ces trois communes, vont être posées, avec ou sans nous, 120 caméras. Sur la partie pose et entretien des caméras, je remercie la commune de Chocques où on a ajouté 15 caméras au système existant via la compétence éclairage public. Ça fonctionne et ça marche. On peut donc aujourd'hui vous proposer à tous le service.

Je le redis, pas besoin d'adhérer à la compétence police intercommunale pour monter les dossiers, on ne vous fera pas payer, par contre, si vous nous faites installer du matériel et l'entretenir, là il faudra adhérer à la compétence éclairage public.

C'est important, parce que si dans les grosses communes on sait faire parce qu'on a du monde en mairie, des services juridiques, etc..., dans les plus petites communes ou dans les communes intermédiaires, je pense que c'est notre boulot de vous aider sur ces sujets-là. Ce n'est pas parce qu'on est une commune plus petite qu'on n'a pas le droit d'installer des caméras et d'être tranquille. Donc à partir de maintenant vous pouvez solliciter Julie. Je suis un peu long sur le sujet mais je voulais

prendre le temps, à l'heure où la sécurité est quand même une attente forte des élus partout en France et par ici aussi.

**Yvon MASSART :**

Monsieur le Président, si vous me le permettez, je voudrais revenir sur le niveau des subventions de la Région dont vous parliez.

Il faut savoir que quand une commune n'a pas encore mis du tout de caméra dans sa commune, elle peut bénéficier de la subvention de la Région mais pas quand elle en a déjà. Et malheureusement ça ne nous avait pas du tout été dit. Ça ne changera pas le problème, parce qu'on va quand même installer les caméras dont on a besoin en plus mais je suis un peu déçu de la Région parce qu'en réunion, on vous assure qu'on va vous aider, qu'on va vous donner des subventions à hauteur de 50% pour mettre des caméras et puis en fait quand vous êtes précurseur, que vous en avez déjà posées, on ne vous donne plus rien. Je tenais juste à le signaler aux communes qui seraient dans le même cas. La Région rejette vos demandes de subvention si vous avez déjà mis des caméras, vous n'êtes pas éligible. Je trouve ça injuste. C'est tout ce que je voulais dire ce soir.

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Alors le conseiller régional qui est devant vous, en plus dans la majorité de Xavier BERTRAND avec Hakim ELAZOUZI qui est derrière moi, convient que tu as raison Yvon. Je suis d'accord avec toi et Hakim aussi, à la Région il faut qu'on aide tout le monde. Sauf que la Région elle est comme nos communes, elle n'a pas beaucoup de sous, donc elle a d'abord fait le choix de taper fort sur les nouvelles installations. Si vous n'avez rien et que vous faites un dossier de subvention, l'aide est vraiment significative. Par contre effectivement, Yvon a raison, à ce stade si vous avez déjà des caméras et que vous voulez étendre votre système, la Région donnera zéro. Pour l'instant du moins. Dans quelques semaines on votera le budget à la Région, on va en reparler avec le Président de Région. Je ne peux pas parler en son nom mais avec Hakim, nous serons les porteurs de message d'Yvon et de vos communes pour essayer de rendre éligibles à la subvention de la région les caméras en extension. Et je précise que ça ne concerne que les communes d'une certaine taille, ça doit être maximum 20 000 habitants. Ce sont les communes de taille réduite que la Région aide. Si vous êtes une plus grosse commune, vous n'êtes pas aidée par la Région. Par contre il peut y avoir du FIPD mais les subventions d'accompagnement seront plus faibles parce que l'Etat n'a pas beaucoup de sous.

**POLE SUPPORT**

Ensuite, vous avez le pôle des services support. Ce sont tous les gens qui travaillent au Siège, que vous payez dans les frais de structure et qui sont bien utiles. C'est tout le back-office qui fait fonctionner le SIVOM : les fiches de paie, les recrutements, le montage budgétaire, les marchés publics, l'informatique, la communication... C'est comme dans vos communes. Nos équipes sont compétentes, elles ne sont pas en nombre pléthorique, on est vraiment juste pour gérer 500 agents. On est optimisé et je remercie vraiment les agents du Siège qui font un travail très important. Ces agents sont aussi à votre disposition, je vous l'ai déjà dit. Vous avez une question juridique, vous ne vous en sortez pas, au Siège on a une direction juridique, on va essayer de vous aider et de vous appuyer. Vous avez un problème financier, une question vis-à-vis de la DGFIP, vous nous sollicitez on va vous aider. Comme nous sommes une grosse collectivité, les questions que vous avez dans vos communes, on les a nous-mêmes. N'hésitez donc pas, via Julie à solliciter les services support. On ne va pas vous facturer du temps de travail, on est là pour vous.

Au siège on a donc, la Direction Générale, l'Administration Générale, les Affaires Juridiques et tout ce qui est Moyens Généraux, les Finances, la Commande Publique, les Ressources Humaines, l'Informatique et la Communication.

Après toutes ces compétences qui fonctionnent au quotidien, on a aussi quelques projets actuellement menés par le SIVOM. Ce sont des projets à taille humaine avec des budgets réduits, mais ce sont des projets indispensables pour que l'on puisse fonctionner aujourd'hui mais surtout demain.

Le premier projet, vous le connaissez, c'est la transformation de l'ancienne Cuisine Centrale, rue Jean Baptiste Lebas à Béthune, sur la zone commerciale la Rotonde, ce bâtiment désaffecté depuis un an mais en bon état, en locaux pour la Police Municipale Intercommunale. Nous avons besoin de locaux dédiés puisque pour l'habilitation armes à feu, il faut impérativement une armoire forte et une salle d'armes. Nous avons aussi trois véhicules de patrouille et deux motos. Ça coûte de l'argent, c'est fragile et ça supporte très mal de rester dehors, surtout les motos. Donc il nous faut un garage sécurisé. Il nous faut aussi des bureaux, une salle de pause, des vestiaires homme et femme, une salle de réunion. Et puis il nous faut aussi une salle d'entraînement pour les formations bâton, menottage, etc... Aujourd'hui quand un formateur du CNFPT vient au SIVOM, on est obligé de demander une salle de sport communale. C'est un petit projet qui est payé par la compétence Police Municipale Intercommunale, c'est 500 000 euros. On a déjà 45% de subventions de la Région et du Département mais j'espère aller au-delà puisqu'on attend de la DSIL, je ne sais pas à quelle hauteur, mais le Préfet nous a promis un accompagnement financier de l'Etat. En tout cas au SIVOM, si on n'a pas de subvention sur un projet investissement, on n'y va pas. Ce projet est donc en cours, il devrait être livré au mois de mars. Vous serez évidemment invités à visiter ces nouveaux locaux, que vous ayez la compétence ou pas, c'est un bâtiment du SIVOM. En tout cas on a de la place, à la Cuisine Centrale on avait 35 agents, aujourd'hui, la Police Municipale Intercommunale c'est 7 agents mais si demain on passe à 10, 15 ou 20, on pourra rester là. On est parti pour 25, 30 ans sur un bâtiment refait à neuf. Vous verrez quand vous le visiterez, ce sont des dépenses fonctionnelles, ce n'est pas du luxe, on fait minimaliste mais par contre on fait quelque chose de durable.

Le deuxième projet, modeste mais important, c'est la réorganisation du Centre Technique. Je vous disais l'année dernière qu'on était à l'étroit. On a plus d'agents, plus de camions, plus d'engins, mais une partie du site était encore occupée par l'Agglomération qui a repris la compétence Eau Potable en 2020. Les effectifs, les agents, les matériels sont restés sur place. La cohabitation se passait très bien, les équipes travaillaient très bien ensemble mais à un moment ça devenait trop serré et notamment sur le parking, d'autant plus qu'arrivait la nouvelle Cuisine Centrale. On ne pouvait plus travailler correctement, ni l'Agglo, ni le SIVOM. On arrivait à la fin d'un bail de location de trois ans, l'Agglomération a déployé ses équipes sur un autre site à Béthune, le site Flemming, une ancienne station d'épuration qui était jusqu'à présent occupée par la ville et nous avons récupéré tout le centre technique. Dans les mois qui viennent, nous allons faire des travaux, c'est un budget de 40 000 euros. On va réorganiser le centre technique pour que tous nos camions et engins dorment dans les hangars, que nos agents aient de vrais vestiaires, des vraies douches... C'est un petit projet à 40 000 euros mais pour les équipes c'est très important, et pour le fonctionnement des services dans vos communes c'est essentiel. Quand nous nous serons réorganisés, nous ferons une journée porte-ouverte. Sachez qu'en parallèle nous sommes en train de renouveler nos engins. On rachète des camions poids-lourds, un camion-nacelle, on a racheté des tondeuses, on a maintenant des grues, des chargeuses, tout un tas d'engins que nous n'avions pas. On s'est vraiment rééquipé et aujourd'hui notre régie est équipée comme les boîtes privées le sont. On a de la même manière renouvelé l'équipement de nos élagueurs grimpeurs, un métier particulier et difficile. On est vraiment en train petit à petit de tout renouveler mais sans emprunt. C'est-à-dire que lorsque la compétence a amorti un camion ou un engin, elle a l'argent pour le remplacer et repartir sur du neuf. Petit à petit, en quelques années on aura renouvelé

l'intégralité du parc roulant des services techniques. On aura donc du neuf et le neuf consomme moins d'essence, il est hybride, voire électrique. Accessoirement quand on fait les espaces verts avec du matériel électrique, ça ne fait pas de bruit, ça évite de réveiller les gens le matin. On est donc aussi en train de faire ces transitions sur notre matériel et de se poser les bonnes questions. Et puis garder les véhicules moins longtemps ça évite les grosses primes d'assurances et les frais de maintenance qui coûtent cher dès qu'il s'agit de poids-lourds ou d'engins techniques. Quand le véhicule est trop ancien et commence à accumuler les pannes, on le remplace, on le revend en général et on réinvestit dans un engin neuf. Seul problème du moment, ce sont les pénuries. Pour avoir un camion poids-lourd neuf, classique avec une benne, il faut compter entre 16 et 18 mois, pour avoir un camion poids-lourd pour l'éclairage public, qu'on va commander bientôt, il faut 24 mois, c'est-à-dire qu'on va l'avoir en fin de mandat. Pour les véhicules plus légers ça va plus vite. Ne soyez donc pas étonnés de voir de temps en temps des camions de location. Ce sont bien nos agents mais nous avons parfois besoin de louer un véhicule parce que les nôtres sont en panne et le neuf pas encore arrivé.

Voilà donc pour le Centre Technique. Et je précise que c'est fait en régie, on fait quasiment tout nous-même : le placo, l'électricité, la peinture... on sait tout faire et on le fait surtout quand l'activité est creuse et qu'on est peu dehors parce que le climat l'exige. On ne va pas fermer boutique pendant un mois pour se réorganiser, on le fait en temps masqué.

Autre projet, et je ne m'y attarderais pas trop longtemps puisqu'on l'a fait au dernier comité, c'est celui du Domaine du Prieuré qui remplacera les Sorbiers. C'est un projet important, emblématique. Le permis de construire est accordé, il est affiché. La purge des bâtiments, c'est-à-dire enlever tout ce qu'il y a, va démarrer dans quelques jours et le gros œuvre démarrera à l'été 2024. C'est un projet d'ampleur qu'on n'aurait pas pu faire seul. S'il n'y avait pas eu le Conseil Départemental, Pas-de-Calais Habitat, l'Agglomération, la CARSAT, l'ANRU, on n'aurait pas su faire un projet comme ça. Merci donc aussi aux partenaires d'avoir rendu ce projet possible. C'est 7 millions d'euros mais c'est Pas-de-Calais Habitat qui porte l'investissement, nous, on louera sur 35 ans, ça ne coûte rien aux communes mais on a aussi, nous, le devoir de poursuivre nos équipements. Ça aurait été tellement simple de fermer les Sorbiers et de s'arrêter là, mais on a décidé de recréer une nouvelle résidence autonomie. Et j'en profite pour passer quelques messages dans la salle : oui, au SIVOM on sait gérer des résidences autonomie, les remplir et même ne pas perdre d'argent avec ces résidences autonomie. On peut travailler ensemble pour ceux qui ont des résidences autonomie dans leur commune. Il y a une façon de remplir, de trouver les personnes âgées. N'hésitez pas à nous solliciter.

Nous avons enfin un projet qui avance en étude, qui n'est pas encore validé mais qui nous tient à cœur ici au SIVOM, c'est la suite de la Cuisine Centrale, c'est la légumerie intercommunale. On en a la volonté, on va essayer. L'idée est de pouvoir acheter nos fruits et légumes dans les fermes du coin, du SIVOM et surtout de l'arrondissement de Béthune et de la CABBALR pour nous approvisionner en circuit ultra court. Aujourd'hui on s'approvisionne déjà en circuit court, on est client d'une légumerie à Saint Michel sur Ternoise. On achète donc déjà des légumes locaux mais aujourd'hui, on arrive à 1 million de repas par an et cette légumerie ne sait plus suivre, elle est trop petite pour nos besoins et on lui mange déjà une grosse partie de sa production. L'idée est donc d'avoir notre propre légumerie pour nous approvisionner en local. Je remercie Yvon qui est discret sur ces sujets-là mais qui a mené un gros travail avec les équipes, depuis deux ans avec la Chambre d'Agriculture, on a rencontré les agriculteurs. Aujourd'hui 17 agriculteurs sont partants pour travailler avec nous, et ils couvrent à eux seuls, 80% de nos besoins en légumes, beaucoup moins en fruits forcément puisque la région est moins fruitière. Donc la ressource agricole du territoire, elle est disponible, elle existe avec les agriculteurs qui veulent travailler avec nous. On a fait des études techniques, on sait combien ça coûte, 3 millions d'euros, on a dessiné le bâtiment, on sait comment il va fonctionner et où il sera implanté, juste à côté de la cuisine centrale à Verquigneul, sur le parking du Centre Technique. On a également imaginé la logistique, parce que si des fermiers nous livreront en direct, d'autres ne le pourront pas et

il faudra aller chercher les produits avec un camion. Tout cela est en train d'être travaillé, on est déjà bien avancé. On a monté un business plan, on sait combien coûteraient les légumes chez les agriculteurs : deux fois moins cher que chez un grossiste. Prenons l'exemple du chou-fleur, entre le prix qu'en voudrait la productrice pour bien en vivre et le prix qu'on paie aujourd'hui à l'intermédiaire, c'est deux fois moins cher. Mais quand je l'achète chez l'intermédiaire, elle ne touche que 75% du prix qu'il lui faut pour vivre. Donc si demain on lui achète en direct le chou-fleur, on lui achètera plus cher et elle pourra en vivre, et on va diviser le prix du chou-fleur par 2 pour le SIVOM. Voilà à quoi on est en train de réfléchir aujourd'hui, c'est important. Mais également, pour pouvoir savoir si on concrétise le projet, il faut qu'on fasse le tour des partenaires subventions, parce qu'il est hors de question de dépenser 3 millions sans subvention. Déjà, on n'en a pas les moyens et puis ça n'aurait aucun sens.

Le Département s'est déjà engagé sur une participation à 300 000 euros. La Région, dans le cadre de la politique d'accompagnement des territoires, va aussi s'engager. Je ne peux pas vous donner de somme parce que c'est un dispositif type, il faut qu'on dépose un dossier, mais on sait à peu près ce que la Région va mettre et on a des écrits du Président de Région pour nous dire que c'est bon. On a déjà eu 430 000 euros par la DRAAF, la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, il y a deux ans, suite à la crise, au titre du plan de relance. Ça ne suffit pas. L'objectif est d'aller à 80% de subventions. Nous avons demandé au préfet de la DSIL. Mais il faut déposer un dossier pour savoir combien on pourrait obtenir. Et nous avons également demandé une participation à l'Agglomération. Parce qu'à partir du moment où la légumerie est dans le projet alimentaire du territoire, le PAT, de l'Agglo, il ne me paraît pas idiot que les 100 communes de l'Agglo donnent un peu de sous pour les agriculteurs du territoire. Pas pour les repas du SIVOM du Béthunois mais pour que nos agriculteurs aient des débouchés. J'ai donc officiellement écrit au Président de l'Agglo.

Quand on aura fait le tour de tout ça, restera un dernier sujet : est-ce qu'on fait une légumerie pour nous, pour notre cuisine centrale, ou pour tout le monde ? Pourquoi finalement il n'y aurait que le SIVOM qui paierait seul la légumerie tous les ans et pourquoi on n'irait pas livrer les collèges et les lycées ? D'autant plus que le Département et la Région donnent des subventions pour cette légumerie, peut-être voudraient-ils en profiter dans leurs collèges et lycées. Nous avons donc rencontré les équipes du Département et de la Région et envoyé des questionnaires aux collèges et lycées du territoire, aux chefs de cantine, intendants et aux principaux et proviseurs. Et au vu des retours, on sait que si demain on fait cette légumerie, on vendra certainement des légumes locaux qu'on transformera à des collèges et des lycées du territoire. C'est intéressant parce que, premièrement, c'est du bien manger pour nos jeunes et c'est important, deuxièmement, parce qu'on consommera plus de légumes et de fruits et que nos agriculteurs auront plus de débouchés, et puis troisièmement parce qu'aujourd'hui, les collèges et les lycées se fournissent chez les grossistes qui font leur marge au détriment de l'agriculteur. Je pense donc que si on a cette légumerie intercommunale, il faut en faire profiter les collèges et lycées qui le souhaiteront. Ce sera des jeux de marchés publics, des jeux de conventions. Et le fait de dire au Département et à la Région que leurs collèges et lycées pourraient en bénéficier, ça les incite à l'investissement. Par ailleurs, avoir des clients collèges et lycées permettrait de faire du chiffre d'affaires et par conséquent d'amortir nos charges et d'avoir nos fruits et légumes encore moins chers pour la cuisine centrale.

Je reste très large pour l'instant, mais je vous donne un peu l'état d'esprit qu'on partage avec les collègues et les équipes. Cette légumerie, on a tous envie de la faire, vous m'en parlez tous, les agriculteurs aussi. Par contre il faut nous laisser encore quelques mois pour boucler un plan de financement crédible, pour finaliser les choses avec les collèges et les lycées, et on reviendra vers vous en commission et en comité pour vous présenter ce qu'on peut faire et on décider si on y va ou pas. Je voulais vous en parler ce soir pour vous dire que le projet n'est pas abandonné et qu'il est plus que jamais d'actualité.

J'en ai dit beaucoup ce soir, j'en arrive à la fin. Je voulais vous redire que gérer le quotidien c'est vraiment le cœur de notre action. On fait des projets mais on fait surtout du quotidien et je pense qu'on le fait bien. Je vous remercie à nouveau, les élus, les techniciens et l'ensemble des communes, pour la confiance que vous accordez au SIVOM du Béthunois. On a atteint un stade de développement important, on a grandi tout en gardant cet esprit familial et cette proximité, on est juste à la bonne taille.

Je voulais remercier également tous les vice-présidents parce que je le redis, ils font un travail énorme, vous les voyez en commission, dans vos communes, sur le terrain... et à côté de ça ils sont comme vous, maires, adjoints au maire, et ils ont néanmoins le temps de s'impliquer au SIVOM. Sans eux, on ne pourrait pas avancer, je ne pourrais rien faire. Ce sont eux qui portent le quotidien, ils ont délégation totale dans leur périmètre et je ne me mêle jamais de leurs affaires. Je ne viens d'ailleurs pas aux commissions. Je les remercie de leur confiance, de leur unité et surtout de leur implication au sein du SIVOM depuis 3 ans et pour au moins 3 ans encore.

Je remercie évidemment notre Directrice Générale des Services, pour son travail quotidien au service du SIVOM et des communes. Vous l'appellez beaucoup, elle est toujours disponible, parfois trop et je le lui dis. Je remercie évidemment au travers de Julie tous les responsables de pôle, qui sont là et qui sont aussi à votre disposition, ils font un boulot important. Quand vous appelez l'astreinte de direction du SIVOM, la nuit ou le jour, c'est l'un d'eux qui décroche et qui, bien que chacun ait sa propre compétence, arrive à piloter l'ensemble de la structure, y compris en pleine nuit ou quand ça va mal. Je les remercie pour ça en plus de tout ce qu'ils font au quotidien, manager les équipes, etc...

Et puis je veux remercier plus largement l'ensemble des agents, parce qu'on a vraiment des gens formidables, dans tous les pôles. On a plus de 100 métiers différents, 500 personnes qui travaillent chez nous, toutes dévouées, qui se donnent du mal et qui font du boulot de qualité. On arrive à faire ici avec une régie publique, un travail avec des niveaux de qualité, de tarifs et de rendu comparables à ceux d'une entreprise privée. Et moi qui viens du privé et de l'industrie, j'en suis très fier. Un outil public collectif et commun qui fait du bon boulot et du boulot qui convient à tout le monde c'est une grande fierté. Merci aux agents.

Un dernier mot pour vous, les maires, les adjoints, les conseillers municipaux, le SIVOM c'est avant tout vous qui le portez, vous qui en faites la promotion dans vos communes, vous qui décidez en commission. Je vous remercie parce que depuis le début du mandat on a toujours eu le quorum et largement. Vous êtes toujours très présent que ce soit aux commissions ou au comité syndical et je vous remercie de prendre le temps de venir vous intéresser à ce qu'on fait ici. On vous sert au quotidien en tant qu'usager mais c'est bien aussi que vous soyez aux manettes à nos côtés.

Vous le voyez, 2024 sera encore une année pleine de projets, de dynamiques et de travail au service de nos 30 communes et de nos 116 000 habitants. On garde le cap. Vive le SIVOM du Béthunois, vive la mutualisation et surtout vive le service public. Merci à vous.

Y a-t-il des observations ou des remarques sur ce débat d'orientation budgétaire ?

Est-ce qu'on peut prendre acte du fait que le débat d'orientation budgétaire 2024 a eu lieu et que les orientations qui ont été présentées conviennent ?

On prend donc acte que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu. Il nous permettra de voter le budget la prochaine fois.

Il reste une délibération et je laisse la parole à Bertrand, notre grand argentier.



**1-04 - EXERCICE 2023 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - CSAPA**

*LE COMITÉ SYNDICAL,*

*Vu l'instruction M22 applicable aux établissements publics sociaux et médico-sociaux.*

*Vu les délibérations du comité syndical 1-11 du 14 décembre 2022 et 1-23 du 28 juin 2023 adoptant respectivement les budgets primitif et supplémentaire 2023 ;*

*Considérant la nécessité d'ajuster les crédits en section d'investissement afin de réaliser les acquisitions prévues.*

*Après avis favorable de la commission administration générale, planification et finances du 8 novembre 2023,*

**DÉCIDE**

*D'autoriser l'ajustement des crédits tel que détaillé ci-dessous :*

**AJUSTEMENT DE CREDITS**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

	<b><u>Dépenses</u></b>	<b><u>Recettes</u></b>
<u>Chapitre 20 Nature 205</u> <i>Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires</i>	+ 1 000.00 €	
<u>Chapitre 21 Nature 2184</u> <i>Mobilier</i>	- 1 000.00 €	

**Bertrand DELORY :**

Merci Président.

Il s'agit d'une décision modificative n°1 pour le budget annexe du CSAPA. Il convient d'ajuster les crédits de la section d'investissement afin de réaliser les acquisitions prévues.

**Pierre-Emmanuel GIBSON :**

Est-ce qu'il y a des questions ? des oppositions ? des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Il nous reste à approuver les comptes-rendus des délibérations prises par le Bureau Syndical et des décisions prises par le Président.

Sur le compte-rendu des délibérations prises par le Bureau Syndical, est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Aucune, il est approuvé.

Sur le compte-rendu des décisions prises par le Président, est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Non plus. Il est approuvé.

Voilà qui conclut notre comité syndical, je vous donne rendez-vous le 13 décembre à la salle des fêtes de Verquigneul et je remercie Bruno de nous y accueillir.

Merci à tous, bon retour chez vous et à dans quelques semaines.

Le Président

M. Pierre-Emmanuel  

Le secrétaire de séance

  
M. Philippe SCAILLIEREZ